

ADDENDA No. 1

No de la DP: SEN-053 23/24

Titre: **Services Actuariels pour l'évaluation du passif lié aux prestations de congé de maladie**

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Questions et Réponses

Q1: Le point C2, Méthodologie et plan de travail, du tableau B - Critères d'évaluation technique, demande que le soumissionnaire démontre la méthodologie qu'il propose pour offrir les services actuariels décrits dans l'EDT (annexe "A" – Énoncé des travaux, numéro 15), mais le numéro 15 semble être "Assurance". Le Sénat pourrait-il confirmer la référence de la section pour cette question ?

A1: Le point C2, Méthodologie et plan de travail, du tableau B - Critères d'évaluation technique devrait se lire comme suit :

Le soumissionnaire doit démontrer la méthodologie qu'il propose pour offrir les services actuariels décrits dans l'EDT (annexe « A » - Énoncé des travaux, numéro **13**).

Correction

Parti 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, item 1 – Préambule devrait se lire comme suit :

- I. Le Sénat invite les soumissionnaires à répondre à la présente DP pour obtenir **des services actuariels pour l'évaluation du passif lié aux prestations de congé de maladie**, tel qu'il est précisé à l'annexe « A » — Énoncé des travaux (EDT).

Shirley Chartrand
Conseillère principale en approvisionnement
Le Senat du Canada
Proc-app@sen.parl.gc.ca